

Le réseau est prêt CT des catégories L : une avancée sociétale Le marché

## LANCEMENT DU RÉSEAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE DES CATÉGORIES L

Conférence de presse Montreuil, jeudi 14 mars 2024



## Sommaire

1

#### MOTOVISION, LE RÉSEAU EST PRÊT - P.3

- Premier réseau agréé
- Chronologie de la mise en oeuvre
- Critères d'extension d'agréments
- Le compte à rebours est lancé
- Déploiement : proximité et pédagogie
- Déroulement d'un contrôle technique

2

#### CT DES CATÉGORIES L: UNE AVANCÉE SOCIÉTALE - P.8

- Ecologie, égalité démocratique
- MOTOVISION, un réseau de motards

3

#### LE MARCHÉ - P.9

- 800 000 à 1 million de véhicules à contrôler par an
- L'état du parc selon les experts de l'automobile de BCA Expertise
- Recommandations des experts

#### **CADRE RÉGLEMENTAIRE**



ORANIEME TECHNICIE CENTRAL

<u>Page dédiée</u>

<u>Arrêté - JO n°247</u> <u>du 24/10/2023</u>

Décret

- <u>UTAC-OTC</u>: Véhicules de catégories L
- Arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur
- <u>Décret</u> n°2023-974 du 23 octobre 2023 modifiant des dispositions du code de la route et du décret n°2021-1062 du 9 août 2021, relatives à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur, et dérogeant temporairement aux articles R. 323-14 et R. 323-18 du code de la route.









### **SERVICE PRESSE**

COMMLC

Marie-Laure Le Gallo : 06 86 44 28 48

mlegallo@commLc.com

Catherine Lebée: 06 07 52 13 77

clebee@commLc.com

01 34 50 22 36 | www.commLc.com

87 bis boulevard Clemenceau 95240 Cormeilles en Parisis

#### **SALLE DE PRESSE**

www.commLc.com/salle-de-presse/autovision

Crédits photo: Adobe Photostock, Autovision, Ligier, Peugeot



# 1

### LE RÉSEAU EST PRÊT

Dans la logique du classement des véhicules du parc par catégorie, VIVAUTO développe une marque et un réseau dédiés par activité : AUTOVISION pour le contrôle technique des Véhicules Légers, AUTOVISION PL pour les Poids Lourds et dorénavant, MOTOVISION pour les catégories L.

Dans sa délégation de mission publique et dans le respect du calendrier réglementaire, le groupe met en place son réseau MOTOVISION.

Son rôle auprès des gérants de centres et contrôleurs techniques est d'informer, former, fournir un système qualité et informatique agréés, d'enregistrer leurs agréments auprès du RNC2, le Registre National des Centres et Contrôleurs géré par l'UTAC-OTC.

Son rôle auprès des propriétaires des véhicules de catégories L est d'apporter un service certifié de proximité et d'informer sur les véhicules concernés et les obligations réglementaires pour les aider à s'y conformer. La non-conformité sera sanctionnée, aux mêmes titres que tous les autres véhicules soumis au contrôle technique.

#### PREMIER RÉSEAU AGRÉÉ

Le démarrage du réseau MOTOVISION, sous la direction générale de Sandro Messina, s'est déclenché avec l'homologation, le 8 décembre 2023, du programme de formation des contrôleurs VL, présenté par AUTODIDACT, l'organisme de formation du groupe VIVAUTO (AUTOVISION VL, PL, MOTOVISION). Elle est délivrée par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales (6C), sous la sous-direction de la sécurité et des émissions des véhicules (SD6) appartenant à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

Pour une période transitoire d'un an, les contrôleurs agréés VL peuvent bénéficier d'une extension de leur agrément pour contrôler les véhicules des Catégories L (CL), sous condition d'une formation spécifique. A ce jour, AUTODIDACT, organisme de formation d'AUTOVISION, a formé 350 contrôleurs, à raison de 14 personnes par groupe et par semaine depuis le 29 janvier, date du début des formations. Au 15 avril, plus de 800 contrôleurs seront formés.

Le 12 février 2024, le groupe a obtenu l'homologation de l'UTAC de ses logiciels de contrôle technique L. PHILAUTO, dédié au réseau, et PHILAUTO indépendant, ouvert à tous les contrôleurs techniques non affiliés, ont été les premiers logiciels à être homologués.

Le déploiement des logiciels a commencé le 4 mars et tout le réseau AUTOVISION sera équipé dans un délai de 4 à 6 semaines. Les 1 000 centres seront dotés du logiciel mis à jour et l'accès à l'extension contrôle technique CL sera activé à partir du 15 avril, pour ceux dont la demande d'extension aura été validée. Ils pourront alors accrocher leur enseigne MOTOVISION.

Le matériel de contrôle spécifique aux catégories L sont les sonomètres, obligatoires à partir du 1/03/25, et les bancs de débridage pour les L1 et L2 (50 cc), à partir du 1/06/25. En cours d'homologation auprès de l'UTAC, aucune visibilité n'est encore donnée sur les dates de mise sur le marché.

En attendant, le contrôle est réalisé avec l'équipement requis par l'arrêté du 23/10/23 (Annexe 3). En s'appuyant sur les données constructeurs et équipementiers, il est visuel, par manipulation et mesure les émissions polluantes.

« Le nombre actuel de contrôleurs répond aux besoins de la demande du CT CL mais pas à la demande en forte progression de CT VL ».

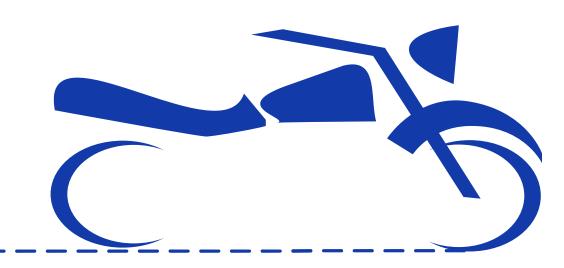
Bernard Bourrier,
PDG des réseaux AUTOVISION VL,
AUTOVISION PL et MOTOVISION.





## LE RÉSEAU EST PRÊT **CHRONOLOGIE DE LA MISE EN OEUVRE**

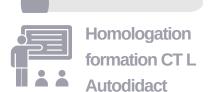
6 mois de délai entre la publication de l'arrêté et l'entrée en vigueur du contrôle technique des catégories L



23/10/2023

Publication de l'arrêté relatif au CT CL

8/12/2023



11/12/2023



29/01/2024



formation des contrôleurs

7/02/2024



12/02/2024



4/03/2024



10/03/2024



15/04/2024







### LE RÉSEAU EST PRÊT

#### **CRITÈRES D'EXTENSION D'AGRÉMENTS**



#### **Matériel requis**

- Dispositif de contrôle de la pression de gonflage des pneumatiques
- Dispositif d'analyse des gaz d'échappement
- Dispositif de mesure de l'opacité des fumées
- Outil de mesure de la résistance électrique
- Dispositif de contrôle de l'usure des pneumatiques
- Dispositifs permettant la vérification du fonctionnement de l'éclairage et de la signalisation avant, arrière et latérale depuis le poste de conduite
- Levier permettant de réaliser les contrôles de la liaison au sol
- Dispositif de contrôle de serrage des roues
- Prolongateur d'échappement destiné à être utilisé pour le contrôle des émissions de polluants
- Miroir d'inspection
- Pour les deux-roues, jeu de béquilles d'atelier avant et arrière à entraxe réglable adapté aux véhicules à deux roues

#### A partir de 2025 :

- Dispositif de mesure du niveau sonore
- Dispositif de contrôle de la vitesse

Pour le contrôle visuel, notamment pour les véhicules à 4 roues :

- Fosse et/ou pont élévateur et/ou fosse semi-enterrée équipée d'un pont élévateur
- En fonction de l'équipement en fosse ou pont, vérin de fosse ou système de levage auxiliaire sur pont
- Bloc roue adapté aux véhicules à deux roues dont les modalités d'installation garantissent la stabilité du véhicule
- Cric mobile d'une capacité minimale d'1 tonne, cales de roue







Option : table élévatrice, avec capacité minimale de 500 kg et un bloc roue

#### MOTOVISION PROCÉDURE D'EXTENSION D'AGRÉMENTS

La procédure d'extension d'agrément du contrôle technique L répond à 3 paramètres : la technique, l'enregistrement et la transmission des données. Quelle que soit la catégorie de véhicules, le métier de contrôleur technique est l'un des plus réglementés.



logiciel et enregistre les centres et contrôleurs sur RNC2.



Homologation du programme de formation (Autodidact) par la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat)



Homologation UTAC définitive des logiciels de contrôle technique L (Philauto)



Inscription des centres et des contrôleurs sur le site RNC2, Registre National des Centres et Contrôleurs



Agrément du réseau pour le contrôle technique des catégories L :

- Système qualité
- Système informatique
- ✓ Plan de formation
- Couverture de 90 départements

Le réseau a 18 mois maximum pour valider son agrément en atteignant la couverture territoriale de 90 départements. L'agrément est à renouveler tous les 10 ans.



#### CENTRE



Matériel conforme et respect des périodicités de maintenance



Déclaration auprès du réseau qui l'inscrit sur le RNC2



L'extension de l'agrément VL est valable jusqu'au 14/04/2025.

#### CONTRÔLEUR VL



Extension de l'agrément VL pendant 1 an après une formation contrôle technique Cat. L de 33h



Déclaration auprès du réseau qui l'inscrit sur le RNC2



Le contrôleur peut exercer dans un centre si celui-ci dispose du matériel (annexe 3 de l'Arrêté du 23/10/23)



L'extension de l'agrément VL est valable jusqu'au 14/04/2025.

Les contrôleurs et les centres ont jusqu'au 14/04/25 pour constituer leur dossier de demande et obtenir l'agrément dédié au CT L. Les centres mixtes VL et L devront afficher les deux panneaux.

### LE RÉSEAU EST PRÊT LE COMPTE À REBOURS EST LANCÉ



#### Formation des contrôleurs

La formation initiale de catégories L pour les contrôleurs VL, théorique et pratique, se déroule sur 33 h (140 h en formation initiale de contrôleur technique de véhicules de catégories L).



#### **Connaissances réglementaires**

Identifier les véhicules concernés, connaître les calendriers de passage, les documents d'identification, les modalités d'agrément du contrôleur et du centre.



#### **Connaissances informatiques**

Modalités de saisie et transmission des données du contrôle.



#### **Connaissances techniques**

Connaître le processus de relecture des procèsverbaux de contrôle, détecter les anomalies, exploiter les informations disponibles.



#### Réalisation du contrôle technique

Pour chaque fonction, connaître l'instruction technique, les points de contrôle, les défaillances et leur niveau de gravité, les documents d'identification, les modalités de réalisation et les points à contrôler en contre-visite.

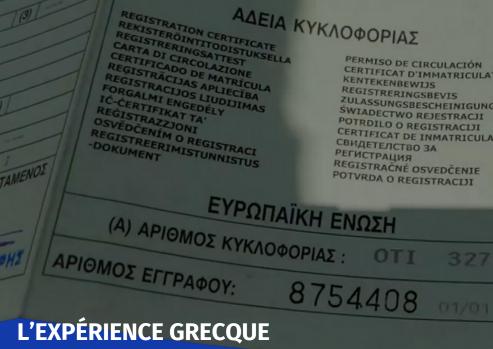


#### Maniement/déplacement véhicules

Sur la base de l'examen « sur plateau » du permis A.

#### Fonctions contrôlées

- Identification
- Equipements de freinage
- Visibilité
- Feux, dispositifs réfléchissants, équipements électriques
- Essieux, roues, pneus, suspension
- Châssis et accessoires du châssis
- Autres matériels (compteur kilométrique, ceinture, airbag, avertisseur sonore...)
- Nuisances ; procédures de mesures de pollution avec l'analyseur de gaz et l'opacimètre



Instauration du contrôle technique de catégories L en 2011

- 49 centres AUTOVISION de CT CL en Grèce
- 59 lignes de contrôle
- 980 000 contrôles ont été réalisés depuis son instauration, soit 75 380 CT/an environ
- Taux de contre-visites : 4,3%/an (3 250); 1,99% depuis 2011 (19 500)





### LE RÉSEAU EST PRÊT DÉPLOIEMENT



## Déroulement d'un contrôle technique



Les contrôles sont effectués sans démontage, à l'exception de la dépose d'éléments permettant d'accéder au numéro de frappe à froid et au coffre à batterie de traction le cas échéant. Ils ne portent que sur les points de contrôle définis en annexe I de l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur. Seules les défaillances prévues en partie D de l'annexe I de l'arrêté peuvent être mentionnés sur le procès-verbal de visite technique.

- Un contrôle technique favorable (lettre A sur le timbre certificat d'immatriculation) est valable 3 ans (5 ans pour les véhicules de collection).
- Un contrôle technique défavorable pour défaillance majeure (lettre S sur le timbre certificat d'immatriculation), soumet le véhicule à contrevisite. Il est valable deux mois.
- Un contrôle technique défavorable pour défaillance critique (lettre R sur le timbre certificat d'immatriculation) soumet le véhicule à contrevisite. Il est valable le jour du contrôle, avec un délai de deux mois pour réaliser la contre-visite. Passer ce délai, le véhicule doit repasser un contrôle technique périodique.

A l'issue de chaque contrôle, le contrôleur remet à l'usager le procèsverbal du contrôle technique périodique et appose un timbre mentionnant la date limite de validité du contrôle réalisé sur le certificat d'immatriculation et une vignette pour les véhicules équipés de parebrise (hors véhicule de collection).

En cas de changement de propriétaire d'un véhicule de catégorie L, mis en circulation pour la première fois depuis plus de cinq ans, le vendeur doit fournir le procès-verbal du contrôle technique périodique établi depuis moins de six mois.



Arrêté - JO n°247 du 24/10/2023









## PROXIMITÉ ET PÉDAGOGIE



Aujourd'hui, près de la moitié du réseau est spontanément prête à se lancer. plus de 500 centres AUTOVISION, sur les 1 000 implantés, ont manifesté leur intention de déployer MOTOVISION. Ils sont uniformément répartis sur le territoire, avec un pic à 60% en région parisienne.

Le déploiement du réseau s'accompagnera d'une campagne d'information, sur Internet et dans les centres AUTOVISION.

Un site Internet dédié, en ligne courant mars, également intégré sur le site AUTOVISION, apportera toutes les informations utiles.

Une application mobile disponible gratuitement, permettra de calculer la périodicité du contrôle technique de son véhicule. Le propriétaire n'aura qu'à saisir la date de sa 1ère mise en circulation pour connaître sa date de passage au contrôle technique. Elle sera téléchargeable à partir des sites AUTOVISION et MOTOVISION et sur l'App AUTOVISION.



# 2 CT DES CATÉGORIES L: UNE AVANCÉE SOCIÉTALE



Au sein du groupe VIVAUTO, le contrôle technique des catégories L est perçu comme une avancée sociétale :

- Il est acteur de la transition écologique en agissant sur l'amélioration de la qualité de l'air et la protection de la santé de la pollution de la mobilité.
- Il défend le principe démocratique de l'égalité de traitement entre tous les véhicules, qu'ils soient terrestres, maritimes ou aériens.

Aucune situation dérogatoire n'est justifiable quand il s'agit de sécuriser la mobilité et le contrôle technique est un moyen avéré.

Les catégories L couvrent un large panel de véhicules dont le niveau d'entretien est aussi varié que les types de véhicules concernés et les profils des propriétaires.

Le réseau, les contrôleurs et le personnel du groupe sont convaincus du bien-fondé du contrôle technique partant du principe que les motos et tous les autres véhicules L roulent sur la voie publique. Placer tous les véhicules à la même enseigne leur apparaît logique et cohérent.

Leur point de vue est éclairé par leur expertise métier sur la sécurité et l'impact de la pollution mobile, leur position d'observateur du parc roulant et, pour beaucoup, leur expérience de motard.





















#### MOTOVISION, UN RÉSEAU DE MOTARDS

MOTOVISION se revendique un réseau de motards regroupant de nombreux passionnés du deux-roues, a commencé par le Président du groupe, Valentin Karras, féru de tous les engins à moteur. Le directeur des réseaux AUTOVISION et MOTOVISION, le directeur technique, le directeur de formation, 100% des formateurs, le directeur des opérations en exploitation, le Directeur Administratif et Financier... Nombreux collaborateurs du groupe possèdent le permis moto. 70% des contrôleurs formés début mars, ont le permis gros cube et 79%, le permis 125 cm3 et plus. L'univers de la moto fait partie intégrante de celui d'AUTOVISION et de MOTOVISION. Ils le connaissent, sont aguerris à ses techniques et le défendent, en cohérence avec l'ensemble du parc roulant. Pour les propriétaires, les conducteurs et les usagers de la route, le contrôle technique est un gage de sécurité et de maîtrise de la pollution. Il sécurise les transactions de véhicules d'occasion.



### LE MARCHÉ 800 000 À 1 MILLION D

#### 800 000 À 1 MILLION DE VÉHICULES À CONTRÔLER PAR AN

Sur les plus de 3 millions de deux-roues circulant en France (source BCA Expertise), les quelque 30 000 quads de loisirs et 25 000 mini-voitures (source l'Officiel du Cycle), le réseau s'appuie sur une estimation approximative de 800 000 à un million de véhicules des catégories L à contrôler chaque année. Sur l'ensemble des 6 700 centres de contrôles techniques en France, si l'on considère que 50 à 60% d'entre eux proposeront le CT L (taux d'intention relatif à la configuration des centres de contrôle technique existants), et sur une base de 220 jours ouvrés par an, on arrive à une moyenne algébrique d'un contrôle de véhicule des catégories L par jour et par centre. Ceci est, bien évidemment, une estimation purement théorique qui montre la nécessité de voir le marché en action avant d'engager des campagnes de recrutement liée au CT des véhicules des catégories L.

« Entre le parc des assurés, les immatriculations et la réalité du parc roulant, les écarts de chiffres peuvent être très importants. S'ajoute le contrôle technique des transactions VO que nous ne pouvons pas évaluer précisément. Nous manquons de visibilité sur l'activité à venir et il faudra sans doute attendre les 3 premières années du contrôle technique L pour avoir une vision plus juste du parc roulant et de son état d'entretien »

Bernard Bourrier,
PDG des réseaux AUTOVISION VL et PL
et MOTOVISION.



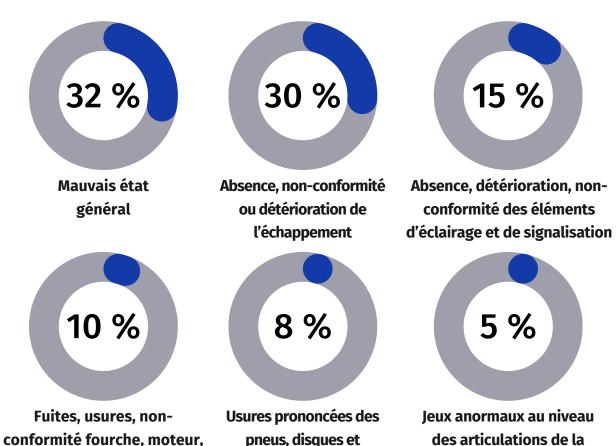
transmission

#### L'état du parc selon les experts

En attendant, une étude de BCA Expertise, leader français de l'expertise automobile, en partenariat avec l'ONISR, Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière, donne un aperçu de l'état du parc. Elle est basée sur 49 000 expertises de deux-roues réalisées entre janvier 2019 et mars 2021.

Le parc expertisé est composé de 38% de motos, 37% de cyclomoteurs (dont les scooters), 19% de motocyclettes légères (-125cc) et 6% de tricycles à moteurs. Les scooters (toutes cylindrées confondues) représentent à eux seuls 21% des deux-roues expertisés.

26% d'entre eux (35% s'agissant des cyclomoteurs) présentent des dommages antérieurs ou sont considérés comme dangereux avant la survenue du sinistre. 4% présentent un danger pour le conducteur et les autres usagers de la route.



plaquettes de frein

partie cycle

### 80%

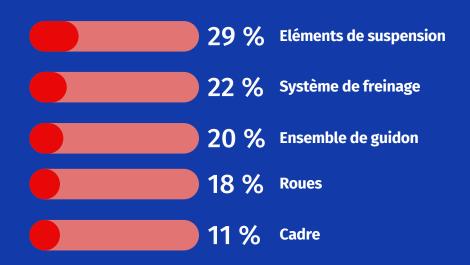
des deux-roues affectés d'une déficience dangereuse ont plus de 4 ans.

### 41%

présentaient des modifications réalisées par leurs propriétaires. 12% touchent à la mécanique et entraînent des conséquences sur la sécurité. 7% sont considérés nonconformes et dangereux.

#### 61%

des véhicules accidentés en circulation présentent des dommages affectant la sécurité du véhicule au niveau de la conduite et/ou de sa signalisation.



Consulter l'étude BCA Expertise / ONISR



# LE MARCHÉ RECOMMANDATIONS DES EXPERTS DE L'AUTOMOBILE

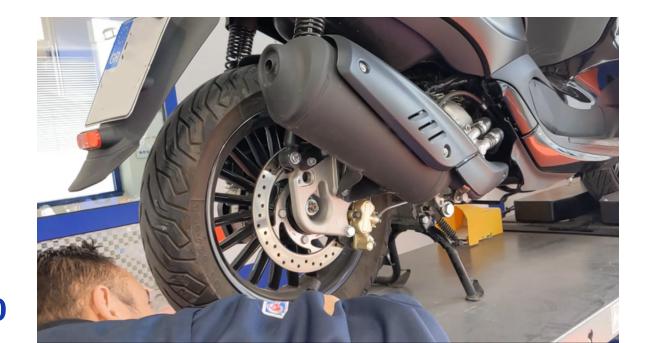
Pour BCA Expertise, l'étude démontre que deux facteurs sont à surveiller car ils peuvent avoir un impact non négligeable sur la sécurité :

- L'état général des deux-roues en circulation et leur conformité,
- La qualité de la réparation des deux-roues après un sinistre.

### Préconisations **CO**



Parmi ses recommandations, BCA Expertise soutient la mise en place d'un contrôle technique des deux-roues motorisés. Avec le contrôle de la réparation des véhicules gravement endommagés et la mise en place d'un Observatoire annuel de la sinistralité des deux-roues, ce sont les 3 mesures préconisées par les experts, acteurs de la sécurité routière au quotidien. Ils ont d'autant plus conscience de la vulnérabilité des usagers des deux-roues.





28% des deux-roues accidentés sont non roulants.

Rien n'interdit aux 72% des autres deux-roues endommagés de circuler sur la voie publique malgré les déficiences sécuritaires.

Extrait communiqué de presse BCA Expertise, 31/08/2023



#### A PROPOS D'AUTOVISION

AUTOVISION a été créé en 1992, alors que le contrôle technique entre en vigueur en France, le 1er janvier de la même année. Dans le contrôle technique VL, PL et L, AUTOVISION est le seul groupe français et 100% dédié à son cœur de métier.

AUTOVISION et MOTOVISION apportent à leurs affiliés une offre globale exclusive : documents administratifs, système informatique, matériels, maintenance, veille réglementaire, animation commerciale.

Avec 1 065 centres et près de 4 millions de contrôles en moyenne par an, il est le 2e réseau français en nombre de centres et de contrôles réalisés.

www.autovision.fr www.autodidact.fr

